Agence France Presse, 9 octobre 2013

Transparence de la vie publique: nouvelles réactions politiques

09/10/2013 16h46 GMT - PARLEMENT-CONSEIL-CONSTITUTIONNEL-GOUVERNEMENT-PATRIMOINE-PARTIS - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 9 octobre 2013 (AFP) - Voici de nouvelles réactions politiques à la validation quasiment en intégralité de la loi sur la transparence politique par le Conseil constitutionnel:

. Harlem Désir, Premier secrétaire du Parti socialiste: "Malgré l'opposition et les recours de la droite, cette loi qui traduit un engagement fort du président de la République en faveur d'une République exemplaire va maintenant pouvoir s'appliquer. Elle va permettre à la France d'être l'un des pays les plus en avance en matière de transparence et de contrôle des patrimoines des élus et des responsables publics, et de lutter contre les conflits d'intérêts. C'est une des conditions pour rétablir la confiance entre les élus et les citoyens. C'est une avancée majeure de la modernisation de notre vie publique." (communiqué)

. Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat (PS),a rappelé que le Sénat avait voté la publication des déclarations de patrimoine des parlementaires et que le texte voté par l'Assemblée nationale prévoit que celles-ci puissent être consultées. "Les faits montreront s'il est possible qu'une consultation n'entraîne pas une publication", souligne le sénateur du Loiret. "Cette divergence n'enlève rien au fait qu'avec cette loi, nous avançons fortement vers une grande transparence dans la vie publique -et vers une République exemplaire que François Hollande a appelée de ses voeux". (communiqué)

- François Zocchetto, président du groupe UDI-UC au Sénat: "Les points censurés par le Conseil constitutionnel nous donnent aujourd'hui raison (..). L'obligation de déclarer les activités professionnelles des parents et des enfants des élus allaient à l'encontre du principe constitutionnel de respect de la vie privée. Je me félicite également que la disposition prévoyant la publicité des déclarations de patrimoine pour les élus locaux ait été censurée". (communiqué)

kp-jlp/sm/fm

© 1994-2013 Agence France-Presse

Phoca PDF